

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

18 décembre 2012

N°2012-12-15 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 DECEMBRE 2012

Le compte rendu de la séance du 6 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

N°2012-12-16 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS - Modification des statuts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par sept voix contre la modification des statuts, deux voix pour la modification des statuts (Messieurs Desblancs et Parnaut) et une abstention (Monsieur Salé) DECIDE :

- DE NE PAS APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur le tourisme, l'enseignement musical, la culture et l'action sociale et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

N°2012-12-17 GAMA – CARRIERE DE LUZAN NORD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par dix voix pour et une abstention (Madame JARNAC) :

- ☞ ÉMET un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société GAMA en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sables et graviers et d'exploiter une installation de traitement de matériaux ainsi qu'une station de transit de produits minéraux sur le territoire de la commune de Cazères-sur-l'Adour au lieu dit « Luzan Nord »,
- ☞ Demande à la société GAMA de tenir compte des observations émises par les riverains.

N°2012-12-18 TRAVAUX SYDEC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE

- ✓ D'approuver les projets : éclairage public rue de Gaillat et enfouissement rue Gaston Phoebus, rue de Navarre et rue de la République, pour une participation communale totale de 59 167 euros, le paiement s'effectuera sur fonds libres.

N°2012-12-19 ASSOCIATION LAÏQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS EDUCATIFS D'AIRE-SUR-L'ADOUR – Participation 2013

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE de participer aux frais de l'association laïque des accueils de loisirs éducatifs d'Aire-sur-l'Adour, à hauteur de 5 € par jour et par enfant, pour les enfants de la commune et pour l'année 2013.

Le nombre de jours subventionnés ne sera pas limité.

N°2012-12-20 DECES LAFENETRE WILFRIED – TRANSPORT DE CORPS - Remboursement des frais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- de procéder au règlement de la facture des pompes funèbres Tocanier s'élevant à 427,40 € TTC, et relative aux frais de transport de corps et de mise en chambre funéraire du corps de Wilfried LAFENETRE ;
- de demander à la famille du défunt le remboursement de cette somme ;
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires au règlement de cette affaire.

DIVERS / INFORMATIONS

- Etoile Sportive Vignalaise : Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association de Handball de Le Vignau. Cette demande sera étudiée lors de la prochaine réunion.
- Mairie – bureau du SIVU scolaire : les conseillers choisissent le sol qui sera posé dans cette pièce.

- **N° 2012-12-21 TRAVAUX BATIMENTS Salle des sports – Peinture**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte le devis de l'entreprise JOIE, d'un montant HT de 10 032,66 €.

- Bâtiments – visite de la commission de sécurité au complexe sports et loisirs : quelques observations ont été formulées qui pourront être réglées sans trop de frais. Evacuation des vestiaires du foot : il a été préconisé de laisser ouverte la porte séparant ces vestiaires et ceux du basket + la pose d'un bloc secours.
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le conseil municipal après avoir étudié deux scénarii possibles, se prononce pour le projet d'urbanisation de 10 hectares autour du bourg.
Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera présenté au conseil municipal le 21 janvier 2013.
- Assainissement : la prime épuration attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour l'année 2012, s'élève à 3 456 €.
- Litige entre la commune et la société d'élagage JBCL : Cette entreprise, à qui la commune réclame le remboursement des frais de remise en état d'un chemin rural, après une opération de débardage, est en liquidation judiciaire.
- Distribution aux conseillers du rapport sur la qualité de l'eau – synthèse de l'année 2011 – établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Associations - restauration : information est donnée sur la réglementation en matière de formation nécessaire lors de l'élaboration de repas par les associations.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 10.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 3 janvier 2013.

Le Maire,

Francis DESBLANCS